

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 06/10/2022

VOI.22.00.A02532

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
BOULEVARD LEON BLUM

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 2ème partie, signalisation de danger  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu la demande de l'entreprise BONNEFOY  
Considérant que des travaux de pose de pavés rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 10/10/2022 au 14/10/2022 BOULEVARD LEON BLUM

**ARRÊTE**

**Article 1 :** À compter du 10/10/2022 et jusqu'au 14/10/2022, la circulation est interdite sur le couloir de bus, BOULEVARD LEON BLUM à l'intersection avec la RUE DES CRAS.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par SERVICE ETUDES ET TRAVAUX.

**Article 3 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 4 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 06 OCT. 2022

Pour la Maire,  
Par délégation,

Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée



Faint header text at the top of the page.

Second line of faint header text.



Third line of faint header text.

Fourth line of faint header text.

First line of the main body text.

Second line of the main body text.

Third line of the main body text.

Fourth line of the main body text.

Short line of text, possibly a section separator.

Fifth line of the main body text.

Sixth line of the main body text.

Seventh line of the main body text.

Eighth line of the main body text.

Text block, possibly a signature or date.

Text block, possibly a reference or note.

Text block at the bottom of the page.

Text block at the very bottom of the page.